

MAJEUR

- La pré-demande <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> ou dossier papier à demander à votre mairie
- **1 photo couleur** : moins de 6 mois, couleur, aux normes, prise de face, rien sur la tête, pas de lunettes, visage dégagé, pas de sourire et bouche fermée, à effectuer de préférence chez le photographe (Ne pas les découper) Attention, les photos d'école ne conviennent pas.
- **1 justificatif de domicile** : Récent moins d'un an (adresse complète et précise : si la numérotation ne figure pas sur le justificatif il faudra demander à votre mairie un certificat de numérotage en plus)
Facture d'eau - gaz - électricité - téléphone fixe - avis d'imposition récent (attention pas de tableaux d'échéancier)

Pour les majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées :

- + Justificatif de domicile de l'hébergeant récent
- + La carte d'identité de l'hébergeant
- + Attestation sur l'honneur remplie par l'hébergeant

- **Connaître les noms, prénom(s) date et lieu de naissance des parents**

Si mariage récent pour les femmes, copie de l'acte de mariage

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR

1^{ère} DEMANDE :

1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'a pas dématérialisé ses actes.

RENOUVELLEMENT :

Restituer l'ancienne carte d'identité

Pas besoin de copie intégrale d'acte de naissance si la validité de la carte n'est pas périmée depuis + de 3 ans

PERTE OU VOL :

Timbre fiscal de 25 euros (à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne)

Déclaration de vol (en gendarmerie)

Déclaration de perte (effectué en Mairie le jour du RDV)

1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la mairie de naissance n'a pas dématérialisé ses actes.

Dans certains cas :

- Parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger : Fournir un certificat de nationalité française.
- En cas d'utilisation d'un **nom d'usage** (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas

Information: (Pour les majeurs seulement)

Toutes les cartes d'identité établies à partir de janvier 2004 sont valables 5 ans de plus à la date de fin de validité, *sauf si elle a été produite pendant la minorité. (Décision gouvernementale)*

Pour pouvoir refaire la CNI, il faut un changement d'adresse ou d'état civil ou une réservation de voyage.

MINEUR

1^{ère} DEMANDE - RENOUVELLEMENT - PERTE OU VOL

Présence de l'enfant obligatoire

Toutes les pièces indiquées comme les majeurs **et rajouter** :

- La pièce d'identité du parent présent

Situation de garde alternée :

- 1 justificatif de domicile de chaque parent
- 1 pièce d'identité de chaque parent
- 1 copie de la convention de garde alternée ou 1 copie du jugement de divorce

A la remise du titre, l'intéressé(e) doit se présenter **en personne** (les mineurs à partir de 12 ans) car une nouvelle prise d'empreinte est effectuée.